



## **Procès verbal du conseil d'Administration du lycée David d'Angers** **du jeudi 3 mars 2022**

**Présents, Absents Excusés** : Voir liste d'émargement jointe

**Le Proviseur** Après avoir constaté que le quorum était atteint (15 membres présents), le conseil est déclaré ouvert à par Monsieur le Proviseur à 18h20.  
**Affaire suivie par :**

Madame Emmanuelle MEREL sera la secrétaire de séance  
Monsieur le Proviseur procède à la Lecture de l'ordre du jour.

Téléphone  
02.41.88.49.61

### **Rappel de l'ordre du jour :**

Fax  
02.41.86.83.44

### **Domaine pédagogique**

Courriel  
[Ce.0490001K@ac-nantes.fr](mailto:Ce.0490001K@ac-nantes.fr)

- Approbation du PV du Conseil d'Administration du 22 février 2022
- Proposition de répartition de la DGH

1, rue Paul Langevin  
BP 63504  
49035 ANGERS CEDEX  
01

### **Domaine logistique**

- Convention TMSCENE

### **Questions diverses**

Avant de commencer l'ordre du jour du conseil d'administration, Monsieur le Proviseur revient sur l'absence à venir de Monsieur Jannièrre pour quelques semaines. Monsieur Jannièrre a été appelé à quitter son poste au lycée David d'Angers afin d'assurer les fonctions de principal par intérim dans le collège Maryse Bastié à Ingrandes.

Monsieur le Proviseur précise que Monsieur Jannièrre ne sera pas remplacé et que son travail sera réparti entre lui-même, les CPE et les professeurs principaux.

Madame BLANDIGNERES (représentante des professeurs) s'interroge sur l'indemnisation des heures supplémentaires effectuées par les CPE du fait de l'absence de Monsieur Jannièrre. Des crédits sont-ils disponibles ?

Monsieur le Proviseur précise qu'il lui reste 2 IMP dont il décidera de l'affectation.

Madame PHARO (représentante des professeurs) profite également de ces échanges pour rappeler que dans les prochains conseils pédagogiques, il serait nécessaire que toutes les disciplines soient représentées. Il faut que tous les représentants soient présents pour éviter que les décisions prises par les coordinateurs ne représentent pas tous les avis et éviter ainsi des difficultés relationnelles entre collègues. Certaines réunions devraient aussi être ouvertes aux autres professeurs, pas seulement aux coordinateurs.

Madame BLANDIGNERES suggère que les propositions faites au conseil pédagogique pourraient être envoyées au préalable à l'ensemble des coordinateurs par courriel pour que ces derniers aient le temps d'échanger avec leur équipe.

Monsieur CARBONNIER prend note de toutes ces remarques et en discutera ultérieurement et dans un autre cadre avec les professeurs.

Monsieur CARBONNIER revient à l'ordre du jour et propose de passer à l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 22 février 2022.

## **1- Approbation du Procès-verbal du CA du 22 février 2022**

Le Compte rendu du Conseil d'Administration du 22 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur CARBONNIER interroge ensuite les représentants des professeurs sur les retours qu'ils ont pu avoir de leurs pairs quant au rejet par le dernier conseil d'administration de la DGH.

Monsieur COMMERE (représentant des professeurs) indique que les professeurs du lycée semblaient satisfaits et en accord avec la position du dernier conseil d'administration. Il précise également qu'un courrier de contestation a été rédigé par les représentants des professeurs pour être adressé à Monsieur DECHAMBRE (DASEN).

Ce courrier a pour objet d'attirer l'attention de Monsieur DECHAMBRE sur les difficultés rencontrées pour la préparation de la rentrée 2022-2023, en particulier sur l'insuffisance de la DGH accordée, qui est en retrait par rapport à la rentrée 2021-2022 et basée sur un effectif inférieur à l'effectif réel du lycée.

Les professeurs demandent également des moyens supplémentaires pour permettre aux professeurs de réaliser un travail de qualité (à minima ceux de l'année passée) et sollicitent une rencontre avec Monsieur DECHAMBRE.

Ce courrier a été cosigné par les représentants des professeurs, par les représentants des élèves et par les représentants des parents d'élèves (PEEP et FCPE) du lycée David d'Angers.

Monsieur CARBONNIER indique qu'il a bien reçu le courrier et l'a envoyé au directeur académique par lettre recommandée avec accusé réception.

Monsieur CARBONNIER annonce qu'au cours d'un entretien téléphonique qu'il a eu avec le directeur académique dans l'après-midi, ce dernier lui a confirmé qu'il recevrait une délégation du conseil d'administration du lycée David d'Angers comprenant des représentants des professeurs et des représentants des fédérations des parents d'élèves. Monsieur le Proviseur est prêt à les accompagner.

## **2- Domaine pédagogique : proposition de répartition de la DGH**

Monsieur CARBONNIER indique qu'il n'a pas de nouvelle proposition de la répartition de la DGH radicalement différente de celle présentée lors du précédent conseil d'administration.

Les représentants des professeurs rappellent les arguments déjà prononcés lors du Conseil d'Administration précédent. Ils regrettent que l'élan qualitatif dans lequel s'engagent les équipes soit si difficile à accompagner. Ils rappellent que les professeurs ont consenti beaucoup d'efforts. Ils acceptent de nombreuses heures supplémentaires, ont renoncé à certains dédoublements pourtant fort utiles. Ils regrettent qu'on tienne peu compte de certaines spécificités du lycée telles que sa richesse d'enseignements de lettres classiques (grec, latin) et le grand nombre d'élèves qui choisissent de faire des options mathématiques (4 groupes en tout).

Monsieur le Proviseur suggère qu'ils auront l'occasion de présenter ces particularités lors de l'audience qu'ils auront.

Il la soumet la répartition au vote.

Cette proposition est rejetée par 12 voix contre, deux abstentions et une voix pour.

### **3- Domaine logistique : Convention TMSCENE**

Il s'agit d'une convention conclue avec la compagnie TMSCENE pour l'année 2021-2022. Une comédienne intervient dans les classes « option théâtre ».

Monsieur le Proviseur soumet à l'approbation des membres du Conseil d'administration cette convention. Elle est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close par Monsieur le Proviseur à 19h15.

Le secrétaire,  
Mme MEREL Emmanuelle

Le Président,